

Au cours de mon année de stage au sein du lycée professionnel et technique Jules Verne de Mondeville (Calvados), j'ai eu l'opportunité de réfléchir à l'éducation à la citoyenneté des élèves face à Internet, notamment par le biais de la rédaction de la Charte Internet du lycée.

Par ailleurs, ce thème correspondant à l'une de mes priorités professionnelles, j'ai choisi de poursuivre cette réflexion dans mon mémoire professionnel ayant pour titre : « *Education à la citoyenneté et Internet : Projet d'un CDI citoyen* ».

C'est le constat de trois méconnaissances qui est essentiellement à l'origine de cette réflexion.

- Tout d'abord, l'impression que les adultes éducateurs d'un établissement scolaire savent difficilement définir le concept d'éducation à la citoyenneté ;
- Puis, la méconnaissance manifeste des élèves de leur propre citoyenneté, et ce malgré la présentation du règlement intérieur en début d'année et la formation des délégués ;
- Enfin, une méconnaissance des élèves des possibilités qu'offre Internet, mais aussi des dangers que celui-ci peut représenter.

Croisant les thèmes de l'éducation à la citoyenneté et d'Internet, je me suis interrogée sur l'éducation à la citoyenneté à mettre en place pour l'accès, l'utilisation et l'appropriation d'Internet. Concrètement cela s'est traduit par une réflexion des élèves sur le thème du « citoyen face à Internet » dans le cadre de l'ECJS, et parallèlement par la création d'un groupe de travail hétérogène (élèves et enseignants) pour la rédaction de la Charte Internet.

Partant de ces activités menées lors de mon année de stage, j'ai donc réfléchi à la place du professeur documentaliste dans la mise en place de cette éducation à la citoyenneté à Internet ; le documentaliste apparaît à mes yeux comme un médiateur citoyen privilégié notamment dans la mise en place d'une formation à l'usage raisonné d'Internet.

Extrait du mémoire épuré des références précises à mon établissement d'affectation

3. Le projet d'un CDI citoyen

3.1. Un devoir de citoyenneté

Avec cette expression, « devoir de citoyenneté », je veux souligner que pour chacun des adultes présents dans un établissement scolaire, que celui-ci soit un adulte éducateur ou un personnel ATOS, l'éducation à la citoyenneté des élèves devrait être une des priorités professionnelles. En effet, la circulaire de « Mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel »¹ de mai 1997, demande au professeur de « se préoccupe[er] également de faire comprendre aux élèves le sens et la portée des valeurs qui sont la base de nos institutions, **et de les préparer au plein exercice de la citoyenneté** ». Elle développe cette recommandation plus loin en ces termes : « **Le professeur est attentif à la dimension éducative du projet d'établissement, notamment à l'éducation à la citoyenneté**, et ce, d'autant plus que l'établissement est parfois le seul lieu où l'élève trouve des repères et valeurs de référence. Il connaît **l'importance du règlement intérieur de l'établissement** et sait en faire comprendre le sens à ses élèves ». Cette participation à l'éducation à la citoyenneté doit se faire dans tous les champs qui se rapportent à des notions citoyennes. Ainsi, l'accès, l'utilisation et

¹ « Mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel et compétences attendues en fin de formation initiale », *Bulletin Officiel*, n°22 du 29 mai 1997, p.1571-1575.

l'appropriation d'Internet, à travers les concepts de droits, de devoirs et de lois qu'ils soutiennent, font partie d'une éducation à la citoyenneté qui concerne tous les adultes d'un établissement scolaire. Pour faire en sorte que les élèves comprennent la citoyenneté et l'exercent pleinement, il est nécessaire que les adultes éducateurs soient au fait de ce que signifie réellement cette éducation à la citoyenneté. Dans un second temps, il est alors possible de réfléchir, puis de définir une éducation à la citoyenneté pour Internet.

Ainsi, je pense que notre première responsabilité citoyenne d'adultes éducateurs à l'égard des technologies, et plus particulièrement d'Internet, est celle de l'accès pour tous afin d'assurer l'égalité des chances citée dans la circulaire de mission des professeurs.

Les adultes d'un établissement scolaire ont un devoir de citoyenneté dans cette progression vers une égalité des accès. S'il s'agit d'un discours omniprésent dans l'actualité, tel le thème vu et revu de la fracture numérique Nord/Sud par exemple, notre devoir est de ne pas lâcher prise et de faire en sorte que l'Ecole soit capable d'offrir à tous nos élèves l'accès à Internet, avec l'obligation de leur apprendre à en faire une utilisation raisonnée et adéquate au monde social et professionnel dans lequel ils vont s'insérer. Quelles sont les caractéristiques de cette responsabilité citoyenne des adultes éducateurs ?

Dans son livre intitulé *A la recherche de l'établissement citoyen*², Daniel Bruder traite dans le bilan de sa recherche-action, du concept de « **professeur citoyen** ». Par ailleurs, lors d'un colloque consacré à l'éducation à la citoyenneté, Philippe Jeammet qualifie l'enseignant de « **médiateur** » dans l'éducation à la citoyenneté³. L'adulte d'un établissement scolaire doit être citoyen, médiateur, mais aussi, comme l'écrit également Daniel Bruder, investir dans « une mobilisation collective », c'est-à-dire qu'il doit être un **partenaire**. A la fois un partenaire en interne, ainsi selon Maria Pagoni-Andréani⁴ et Claude Rubiliani⁵, l'éducation à la citoyenneté est indissociable du concept d'**interdisciplinarité** ; et un partenaire en externe, avec les parents, les collectivités territoriales et autres associations qui s'investissent dans l'éducation à la citoyenneté des futurs citoyens. Enfin, pour s'exercer, cette responsabilité citoyenne des adultes d'un établissement scolaire a besoin d'un cadre : **le projet d'établissement** où la politique en matière de citoyenneté est inscrite.

Finalement, il me semble que ces notions : citoyen, médiateur, partenaire, interdisciplinarité, et projet d'établissement en matière d'éducation à la citoyenneté, trouvent un écho particulier dans la profession de documentaliste. Il y a dix ans déjà, Georges Roche notait « l'importance du documentaliste comme animateur d'un lieu privilégié pour l'éducation à la citoyenneté, le CDI, et dans la mise en place d'un établissement scolaire et civique »⁶. Qu'en est-il aujourd'hui ? Peut-on parler du « projet d'un CDI citoyen », c'est-à-dire d'un lieu que le « documentaliste citoyen », médiateur privilégié dans l'éducation à la citoyenneté, penserait pour que celle-ci soit mise en place ?

3.2. Le CDI, espace de médiation dans l'accès, l'utilisation et l'appropriation d'Internet

²BRUDER, Daniel.- *A la recherche de l'établissement citoyen*.- Paris : L'Harmattan, 2002.- 234p.

³ *Education à la citoyenneté*.- Colloque en Seine-Saint-Denis.- Paris : Magnard, 1996.- 88p.

⁴ PAGONI-ANDREANI, Maria.- *Le développement socio-moral : des théories à l'éducation civique*.- Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1999.- 128p.

⁵ *Education à la citoyenneté*.- Colloque en Seine-Saint-Denis.- Paris : Magnard, 1996.- 88p.

⁶ ROCHE, Georges.- *L'apprenti-citoyen : une éducation civique et morale pour notre temps*.- Paris : ESF Editeur, 1993.- 173p.

En écho à la description de Georges Roche, dans un article publié dans la revue InterCDI, Kaltoum Mahmoudi et Philippe Vaillant définissent ainsi l'actuel CDI citoyen : « Par la place transversale qu'il occupe, au « cœur » de l'établissement, le CDI participe de l'éducation citoyenne. Lieu de ressources tout d'abord, il permet aux usagers de disposer d'un fonds spécifique sur les Droits de l'homme. [...] Lieu de lecture et de travail, le centre de documentation est également (...) un lieu d'apprentissage de la citoyenneté : responsabiliser l'élève dans ses choix, le rendre autonome dans sa démarche de recherche, lui transmettre les valeurs issues des Droits de l'homme c'est le préparer à devenir citoyen » (p.22)⁷. Dans l'éducation à la citoyenneté, le professeur documentaliste a tout d'abord un rôle de **personne-ressource** : il met à disposition des usagers des informations concernant la citoyenneté, met en place une politique d'acquisition à cette fin, et assure une veille informative sur le sujet. Il a également un rôle d'**exemplarité** comme l'ensemble des adultes éducateurs d'un établissement scolaire, mais il est de plus **garant de la citoyenneté** dans le CDI, lieu dont il est le responsable direct. Enfin, il a sa **place dans l'apprentissage de la citoyenneté** au sein de la communauté éducative, et a un rôle particulier et fondamental dans la **formation à l'usage citoyen d'Internet**.

En effet, le documentaliste devient médiateur et fait du CDI un lieu de médiation dans l'éducation à la citoyenneté à Internet, en réfléchissant avec l'ensemble de l'équipe éducative, à la mise en place d'une formation à l'usage raisonné d'Internet et à la maîtrise de l'outil, ainsi qu'en participant à la gestion cohérente des accès Internet d'un établissement, notamment en s'appuyant sur la mise en place d'une politique documentaire. Habitué au travail d'équipe et à l'interdisciplinarité, comme les auteurs cités précédemment l'expliquent à juste titre ; utilisateur confirmé des technologies, y compris d'Internet ; responsable d'un lieu dans lequel existent des règles de vie, le documentaliste tient selon moi une place privilégiée pour éduquer à la citoyenneté à Internet.

Enfin, je me propose d'amorcer une réflexion sur les questions suivantes :

- En quoi peut consister une formation à l'usage citoyen d'Internet au lycée ?
- Et comment faire en sorte que l'offre des accès à Internet soit cohérente dans un établissement scolaire ?

La mise en place d'une formation à l'usage citoyen d'Internet au lycée :

Dans un premier temps, je vais présenter le plan de formation mis en place par Michel Antony, professeur d'histoire-géographie dans l'Académie de Besançon, plan qu'il décrit dans un article de la revue *Médialog* intitulé « Citoyen et responsable sur Internet »⁸. Face à une utilisation assez répandue de l'informatique dans l'établissement, l'équipe éducative a fait le choix de mettre en accès libre Internet, et parallèlement a « estimé indispensable de donner aux utilisateurs de quoi [l'] appréhender en connaissance de cause » (p.15). Ainsi, un dispositif en trois parties a été mis en place :

- ➔ « D'abord le développement d'une formation en interne pour un maximum de personnes, sans distinction (enseignants et personnels ATOS), qui s'inscrit dans le projet d'établissement » (p.15).
- ➔ « Ensuite, l'élaboration d'une charte d'utilisation à destination de tous les usagers qui est incluse dans le livret de correspondance » (p.16).
- ➔ « Et enfin, depuis cette année, pour tous les élèves de seconde et de première année de lycée professionnel, et pour d'autres classes le souhaitant, il a été décidé de faire une présentation (par demi-classe) de deux heures avec débat sur les questions juridiques et de citoyenneté » (p.16).

⁷ MAHMOUDI, Kaltoum, VAILLANT, Philippe.- « Le CDI au cœur d'un projet citoyen sur le thème des Droits de l'homme », *InterCDI*, n°186, novembre/décembre 2003, p. 19-22.

⁸ ANTONY, Michel.- « Citoyen et responsable sur Internet », *Médialog*, n°38, septembre 2000, p.15-19.

A la lecture de ce **plan de formation**, émergent des similitudes avec des activités que je considère comme devant s'inscrire dans un plan de formation des élèves : l'élaboration d'une charte Internet avec les élèves, ainsi que l'organisation d'un débat. Toutefois, des ajouts peuvent être envisagés à ces premières actions.

Deux formations sont à définir au préalable : celle qui a pour finalité **la connaissance et la maîtrise technique de l'outil Internet**, et celle qui vise à **son utilisation raisonnée et citoyenne**. Si ces deux formations sont liées, il est possible de les aborder à des moments distincts.

En effet, dans le cadre des initiations à la recherche documentaire, que traditionnellement la documentaliste mène en début d'année pour les élèves arrivant en troisième à projet professionnel et en seconde, une séquence peut être consacrée à **la formation à la connaissance, puis à l'utilisation technique d'Internet**. Ne s'arrêtant pas à ces classes de nouveaux élèves, cette première approche pourrait s'inscrire dans une progression sur l'ensemble des classes du lycée. Ainsi, je propose la progression suivante :

- **Classes de seconde :**

Dans un premier temps, il est nécessaire d'apprendre aux élèves ce qu'est Internet afin qu'ils puissent mener des recherches efficaces. En effet, Internet a une structure complexe, fonctionnant notamment selon l'hypertextualité ; il propose plusieurs services, le Web mais aussi la messagerie électronique par exemple ; et la nature des informations que l'on peut y trouver est variée : publicité, informations scientifiques de vulgarisation ou du littérature grise, culture, mais aussi propos racistes, pédophiles, etc. Dans un second temps, les notions de moteur et d'annuaire de recherche sont définies afin de mettre en évidence la complexité de la recherche sur Internet, et la nécessité, par conséquent, de connaître le fonctionnement de chaque outil de recherche utilisé. Cette connaissance est également un préalable indispensable pour apprendre à élaborer des équations de recherches simples dans un premier temps, puis se complexifiant en fonction des niveaux de classes. Pour les élèves, il s'agit d'apprendre à mettre en œuvre des stratégies de recherche simples.

- **Classes de première et de terminale :**

Eprouvant des difficultés à distinguer ces deux niveaux en termes de connaissances et de compétences techniques à acquérir pour utiliser Internet, je les ai réunies dans cette progression. La principale évolution par rapport à la classe de seconde est la complexification, c'est-à-dire que les élèves sont amenés à élaborer des équations de recherche complexes afin de mettre en œuvre des stratégies de recherche plus variées. Cette évolution est également due à l'existence des Travaux Personnels Encadrés (TPE) en lycée général, et des Projets Pluridisciplinaires à Caractère Professionnel (PPCP) en lycée professionnel, qui nécessitent d'adopter des stratégies de recherche précises pour mener à bien une réflexion sur un sujet problématisé par les élèves. Par ailleurs, la possibilité, pour les élèves de terminale, de présenter leur travail mené en TPE au baccalauréat, implique des exigences précises quant à la qualité des démarches et des stratégies de recherche, qui sont incluses dans l'évaluation sommative des élèves.

Parallèlement à cette formation à la connaissance et à la maîtrise technique d'Internet, que j'ai dissociée volontairement pour en montrer une progression envisageable au lycée, doit être pensé **un plan de formation à l'utilisation raisonnée et citoyenne d'Internet pour les élèves**. Si l'élaboration d'une charte Internet est un cadre propice à cette formation, ce n'est pas une action que l'on mène tous les ans dans un établissement scolaire, même si des

modifications peuvent y être apportées dans le temps. Cependant, je pense qu'il existe certains dispositifs qui pourraient être utilisés pour mettre en place ce plan de formation.

- Tout d'abord, une généralisation des heures de vie de classe au lycée permettrait de consacrer un temps à la lecture, la compréhension et l'appropriation du règlement intérieur et de la charte informatique et/ou Internet qui lui est annexée. Une collaboration entre professeurs principaux, conseillers principaux d'éducation (CPE) et documentaliste(s) seraient à envisager à cette fin. Si cette généralisation semble improbable, la présentation avec débat, choisie par Michel Antony et ses collègues, peut être envisagée. La documentaliste, en collaboration avec les professeurs intéressés, qu'ils soient administrateurs réseau ou férus d'Internet et/ou d'éducation à la citoyenneté, pourrait prendre en charge cette présentation. Celle-ci consisterait à éclairer les élèves sur le sens de certains termes de vocabulaire complexes (règlement, droits, obligations, Loi, charte, etc.) et à mener une réflexion avec eux sur la nécessité d'instaurer des règles et de les respecter dans le lieu de vie que représente, pour la communauté éducative, l'établissement scolaire.
- Ensuite, les élèves devraient être confrontés à d'autres points de vue afin de comprendre notamment que la question de l'usage citoyen d'Internet ne se pose pas qu'à l'école, mais aussi dans la vie quotidienne, personnelle et professionnelle. D'après moi, l'organisation d'un débat avec un intervenant extérieur rendrait possible cette confrontation. Il me semble qu'une intervention auprès d'une classe précise serait enrichissante pour les élèves. Cela pourrait prendre la forme d'une planification de plusieurs intervenants différents dans toutes les classes de seconde dans un premier temps, puis en fonction des résultats de cette expérimentation, un élargissement aux classes de première et de terminale. Ces interventions pourraient par ailleurs être l'occasion de collaborer avec les partenaires de proximité de l'établissement scolaire, telle une commune, une entreprise ou une association.
- Poursuivant cette idée, la création de cyberespaces, ainsi que la mise en place d'initiations à l'utilisation d'Internet assurées en collaboration par des professeurs et des aides-éducateurs formés à l'informatique, seraient des projets qu'un établissement scolaire pourrait mener en partenariat avec la commune de rattachement.
- Enfin, selon moi, **l'ECJS est LE cadre propice** de cette formation à l'usage citoyen d'Internet. Cela implique de se détourner des sujets donnés par les instructions officielles. Cependant, une réflexion sur «Le citoyen face à Internet» permet d'aborder des sujets plus généraux notamment ceux de civilité, d'exercice de la citoyenneté dans l'Europe et dans le monde, et de citoyen face aux sciences et techniques, dans lesquels peut s'inscrire Internet. L'ECJS a aussi pour intérêt d'être au programme de tous les niveaux, que ce soit en lycée professionnel, technique ou général. L'ensemble des professeurs, y compris la documentaliste, a la possibilité de conduire cet enseignement en collaboration, de façon à ce que chaque élève puisse mener cette réflexion pendant ses années au lycée, au cours des différents niveaux de classe.
- Un dernier thème que je n'ai pas encore évoqué explicitement est celui de l'esprit critique. Il est en effet difficile de le dissocier de la formation à la maîtrise technique de l'outil à laquelle il est lié, et de l'extraire des quatre parties du plan de formation que j'ai dégagées en raison de son caractère transversal. Par ailleurs, il est difficile de former à l'esprit critique. Toutefois, je pense que tout en initiant les élèves à l'outil Internet, les notions de validité des informations sont à aborder avec eux, ce qui peut se faire également dans le cadre de toutes les recherches qu'effectuent les élèves, qu'elles soient ponctuelles ou cadrées dans les TPE ou les PPCP. Pour valider les informations d'un document, les élèves doivent en effet apprendre à s'interroger : Qui

est son auteur ? S'agit-il d'un site personnel ou institutionnel ? Peut-on dater le document ? A-t-on un moyen de contrôler la véracité des informations données dans un document ? C'est en apprenant aux élèves à mener cette démarche d'interrogation, que la documentaliste participe notamment à la formation de leur esprit critique.

La mise en place d'une gestion plus cohérente des accès:

Cette proposition de plan de formation à deux axes parallèles dépend toutefois des équipements informatiques dont dispose un établissement scolaire. Il ne s'agit pas seulement de manque de moyens, puisque l'Etat et les régions ont entrepris depuis quelques années un effort important d'équipement informatique pour l'ensemble des lycées ; mais on constate le plus souvent, une gestion pas toujours très cohérente de cet équipement. Donc, émerge la nécessité de réfléchir à **une organisation judicieuse des accès Internet au lycée.**

L'accès Internet du CDI, restreint à des recherches scolaires étant insuffisant pour permettre aux élèves d'explorer Internet et de profiter de toutes ses possibilités, d'autres accès doivent être créés quand ils n'existent pas. La création d'une salle en accès libre est envisageable, reste à résoudre les problèmes qu'implique sa gestion : surveillance permanente, horaires d'ouverture, inscription préalable obligatoire des élèves notamment.

Autre proposition : la mise à disposition en plusieurs lieux du lycée de quelques ordinateurs destinés à des usages particuliers : par exemple, des ordinateurs utilisés pour des recherches personnelles, d'autres pour les jeux vidéo, quelques-uns pour la consultation de la messagerie électronique, etc. Ces ordinateurs devront se trouver nécessairement dans des lieux de passage et le flux des élèves devra être régulé par des inscriptions afin d'éviter les bousculades.

Finalement, de ces deux pistes, la première, c'est-à-dire **la création d'une salle en accès libre**, est selon moi la plus envisageable car sa mise en place semble plus facilement réalisable.

Au sujet du plan de formation pour tous les personnels de l'établissement, Michel Antony parle d'une inscription dans **le projet d'établissement**. De la même façon, le plan de formation selon deux axes parallèles, ainsi que la gestion cohérente des accès à Internet dans un établissement, que je propose, devraient nécessairement être inscrits dans le projet d'établissement et approuvés par l'ensemble de la communauté éducative ce qui favoriserait leur mise en oeuvre.

En mettant en place **une politique documentaire**, la documentaliste peut faire en sorte d'impulser et de participer activement à ce plan de formation. Ce dernier s'inscrirait alors dans le volet « Formation à la maîtrise de l'information », quant à la gestion cohérente des accès elle trouverait sa place dans le volet consacré à « La gestion des ressources et des moyens » de cette politique documentaire.